

## 400 milliards de milliards.....La bombe financière des retraites qui nous attend au niveau mondial à horizon 2050



Selon le Forum économique mondial, le monde sera confronté à un immense défi à horizon 2050; un manque de 400 trillions de dollars pour régler les retraites. Une situation qui concerne les Etats Unis avant tout, avec une prévision de "trou" de 137 trillions de dollars.

Avec Philippe  
Crevel

### **Atlantico : Comment expliquer de tels montants, le paiement des retraites à venir est il réellement une pure illusion ?**

**Philippe Crevel :** Selon une étude publiée par le Forum économique mondial et réalisé par le cabinet Mercer, les engagements non couverts en matière de retraite atteignait les 70 000 milliards de dollars en 2015. Ils pourraient dépasser les 400 000 milliards en 2050 selon les projections, soit une progression annuelle de 5 %. Pour les seuls États-Unis, les besoins de financement passeraient de 28 000 milliards, ce déficit à plus de 137 000 milliards en 2050. Les pays émergents sont concernés par cette dérive. La Chine et l'Inde devraient voir leur besoins de retraite non couverts progresser de 7 et à 10 % par an.

Ces montants ne sont pas une surprise. En effet, nous sommes engagés, depuis une vingtaine d'années, dans une mutation démographique planétaire. Le nombre de personnes retraités durant ce siècle passera de 700 millions à 2 milliards. Le vieillissement de la population qui est lié à l'allongement de l'espérance de la vie et également à une baisse du taux de fécondité concerne tous les pays riches, émergents ou en voie de développement. S'il a fallu plus de 100 ans pour que la part de la population française âgée de 65 ans et plus double pour passer de 7 à 14 %, il ne faudra que 25 ans à des pays tels que le Brésil et la Chine pour connaître la même croissance de leur population âgée. Nous sommes bien face à un phénomène mondial sans précédent.

Les régimes de retraite ont été pensés pour verser des pensions sur des périodes d'une dizaine. Or, aujourd'hui, la retraite est de moins en moins un risque ou un aléa pour devenir pour une très grande majorité d'actifs une certitude. L'espérance de vie après la cessation d'activité atteint, en France, 25 ans. Par ailleurs, notre pays comme un certain nombre de nos partenaires doivent faire face au papy-boom, réplique du baby-boom de l'après seconde guerre mondiale.

Le vieillissement de masse change donc la donne des régimes de retraite. L'étude du Forum Economique Mondial souligne les engagements auxquels seront confrontés d'ici 35 ans les différents régimes de retraite qu'ils soient publics ou privés, qu'ils soient pas répartition ou par capitalisation.

Evidemment, les régimes à prestations définies sont les plus touchés. En effet, avec ces régimes, le montant des pensions est

déterminé par avance. Si vous promettez aux actifs de 50 ans qu'ils toucheront 75 % des salaires des 6 derniers mois d'activité, vous êtes dans un régime à prestations définies. Les régimes de base d'assurance-vieillesse (régime général, régimes spéciaux, fonction publique) appartiennent, en France, à cette catégorie. Les fonds de pension peuvent cotisations définies ou en prestations définies. Dans ce cas, il y a un engagement du prestataire vis-à-vis des adhérents et donc un risque. Dans les régimes à cotisations définies, le risque est porté par l'assuré quand dans ceux à prestations définies, ce sont ceux qui versent les pensions qui le portent.

Malgré l'ampleur des engagements, affirmer qu'il n'y aura plus d'ici quelques années de pensions de retraite est faux. En effet, les pensions des régimes par répartition sont alimentées par des cotisations quand celles des régimes par capitalisation sont financées à partir des revenus du capital. Dans l'un comme dans l'autre cas, les retraites sont financées à partir de l'activité économique. A moins de supposer que toute activité disparaîtra d'ici 2050 ou que collectivement il soit mis fin à l'assurance-vieillesse, le risque de faillite complet est une vue de l'esprit. La question à se poser, c'est quel sera le niveau de pension et quelle sont les conditions à remplir pour en bénéficier ?

### **Si l'importance du problème semble démesuré à cet horizon 2050, quels sont les enjeux à venir pour les responsables politiques ? Quels sont les moyens de pouvoir faire face à une telle situation ? Quels sont les principaux pays européens concernés par cette "montagne financière" qui s'annonce ?**

Les pays ayant des systèmes à prestations définies sont plus exposés car ils devront faire face à des engagements croissants mais rien n'interdit dans les faits de revoir les montants des pensions ou leur modalité d'attribution comme la France l'a fait ces vingt-cinq dernières années. Logiquement, les pays dont le système de retraite repose en partie sur des fonds de pension sont plus menacés. Mais, il faut souligner que la tendance ces vingt dernières années est de transformer les régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies ce qui limite le risque de non couverture des engagements de passifs. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, sont plus exposés que la Suède qui a mis en place un régime unique par points en compte notionnels. Dans ce cas, le montant de la retraite est calculé en prenant en compte l'espérance de vie. En outre, en Suède, les pensions sont indexées à l'évolution de la richesse nationale. En cas de diminution du PIB, les retraites sont amenées à baisser. Ce fut le cas en 2010.

Le défi du financement des retraites est d'autant plus complexe à gérer que depuis quarante ans, en occident, la croissance s'étiole. Si la croissance se situait entre 3 et 4 %, il n'y aurait pas trop de problème pour faire face aux besoins des retraités. La réduction du nombre relatif d'actifs par rapport aux retraités pèse en soi sur la croissance. Il faut essayer de favoriser la croissance potentielle. Il faut également savoir quel montant un pays peut ou veut consacrer au financement des pensions. L'Allemagne a plafonné le montant des dépenses retraites depuis 2003. En France, sans le dire, les pouvoirs publics semblent vouloir maintenir ces dépenses autour de 15 % du PIB. Pour limiter les montants, sinon, il n'y a pas de secret. Il est possible de jouer sur l'âge de départ à la retraite et sur le montant des pensions à défaut d'augmenter les cotisations. Nul n'imagine de porter l'âge de la retraite à 80 ans sauf à donner raisons aux tenants du transhumanisme cher à Luc Ferry. Il faut déjà améliorer le taux d'activité des 55/65 ans, surtout en France. Pour cela, une révolution devra être opérée en matière dans la formation et dans les modalités d'organisation du travail. Le vieillissement de la population modifie et modifiera les structures de nos sociétés. A ce titre, à côté du problème des retraites, se pose également ceux de la dépendance et de l'assurance-maladie.

### **Concernant le cas de la France, qui semble bénéficier d'un facteur démographique plutôt favorable, quels sont les enjeux spécifiques de notre pays sur cette question ?**

La France bénéficie d'une démographie plus favorable que ces voisins. Sa population active devrait continuer à s'accroître jusqu'en 2060 mais cette progression sera de plus en plus lente. D'autre le part de fécondité même s'il figure parmi les plus élevés de l'Union européenne, ne permet pas, néanmoins d'assurer le renouvellement des générations. De ce fait, si dans les années 70, il y avait 4 actifs pour 1 inactifs, ce ratio n'est plus que de 1,4 et devrait se rapprocher de 1,2 au milieu du siècle. Le nombre de retraités devrait passer de 15 à 25 millions d'ici 2060 (toute chose étant égale par ailleurs). La France se caractérise par une durée de vie à la retraite parmi les plus longues du monde du fait d'une bonne espérance de vie et d'une fin précoce de l'activité professionnelle.

Le système de retraite repose quasi totalement sur la répartition qui assure plus de 85 % des revenus des retraités contre 70 % en moyenne au sein de l'OCDE. Ce sont les cotisations sociales qui reposent sur les salaires qui financent en temps réel les pensions. C'est donc l'évolution de la masse salariale, de l'emploi, le nombre de retraités et le montant des pensions qui constituent les éléments clefs de l'équilibre des retraites.

Depuis 1993, les réformes ont abouti à économiser l'équivalent de 6 points de PIB l'échéance 2060, soit plus de 160 milliards d'euros. La désindexation des salaires de référence pour le calcul des pensions du régime de base, le passage des 10 aux 25 meilleures années, l'allongement de la durée de cotisation de 37,5 à 43 ans, le report de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans (de 65 à 67 ans pour la retraite à taux plein) ont permis de maintenir à flot le système d'assurance-vieillesse. Par ailleurs, les pensions ont été désindexées des salaires et pour les complémentaires, le rendement du point a été fortement érodé (division par près de deux du rendement du point AGIRC entre 1990 et 2017).

Compte tenu de l'augmentation (même ralentie) de l'espérance de vie et surtout compte tenu de la situation de l'économie française (maintien d'un fort taux de chômage et faibles gains de productivité), l'équilibre retrouvé des régimes de retraites obtenus, ces dernières années, par une augmentation des cotisations, est très fragile. Une dégradation pourrait intervenir d'ici 2020.

Emmanuel Macron a pris l'engagement, durant la campagne présidentielle, de ne pas modifier les grands paramètres de la retraite, âge de départ, durée de cotisation, etc. afin de mettre en œuvre une réforme systémique. Cette dernière a pour objectif d'instituer un

---

régime unique par points qui aboutirait à la suppression des régimes spéciaux et du non-régime de la fonction publique. Cette révolution viserait à garantir une plus grande équité entre les assurés. Toutes les pensions seraient à terme calculées de la même manière. Elle aurait également comme conséquence d'instituer un système exclusivement en cotisations définies. Dans un tel système, seules le montant de la pension n'est connue qu'au moment de la liquidation. Cela limite d'autant les engagements car à tout moment il est possible de changer la valeur des points, tant à l'achat qu'au rachat. Un régime par points est plus facile à piloter qu'un régime prestations définies. C'est pour cette raison que le FMI et l'OCDE demandent à tous les pays d'opter pour ce type de système pour éviter l'implosion des régimes de retraite.

La question est de savoir si Emmanuel Macron arrivera, en 2018, à imposer à la fonction publique et aux régimes sociaux un régime unique. Par ailleurs, quel sera le calendrier de la mutation, 6, 10 ans comme avancé ou plus de 30 ans comme en Italie.

Le régime unique ne résout en rien la question du montant des dépenses de retraites qui dépasse aujourd'hui 300 milliards d'euros. Il modifie les modes de calculs des pensions. Il facilite le pilotage. Le colmatage des déficits est plus facile avec un seul régime par points qu'avec une trentaine de régimes de base et une centaine de régimes spéciaux. Mais, in fine, nous n'échappons pas la question ; combien le pays est-il prêt à mettre pour financer les pensions.